

➔ L'OCCUPATION DU SOL

L'occupation des 5 897 km² du sol isarien est marquée par la présence de grands ensembles homogènes de type différents, surtout à dominante agricole, urbanisée ou boisée.

La plus importante proportion, représentée par les espaces agricoles (66 % contre 55 % sur l'ensemble du territoire métropolitain), donne à l'Oise un caractère rural très marqué.

Au contraire, l'artificialisation des sols, 11,5 %, place le département devant la moyenne nationale (10,3 %).

Le reste du territoire est quant à lui en partie occupé par des forêts, un cinquième du département, et de landes (1,6%) et de surfaces en eau (0,3 %).

La carte d'occupation générale du sol du département de l'Oise met très bien en évidence ces différents modes d'occupation :

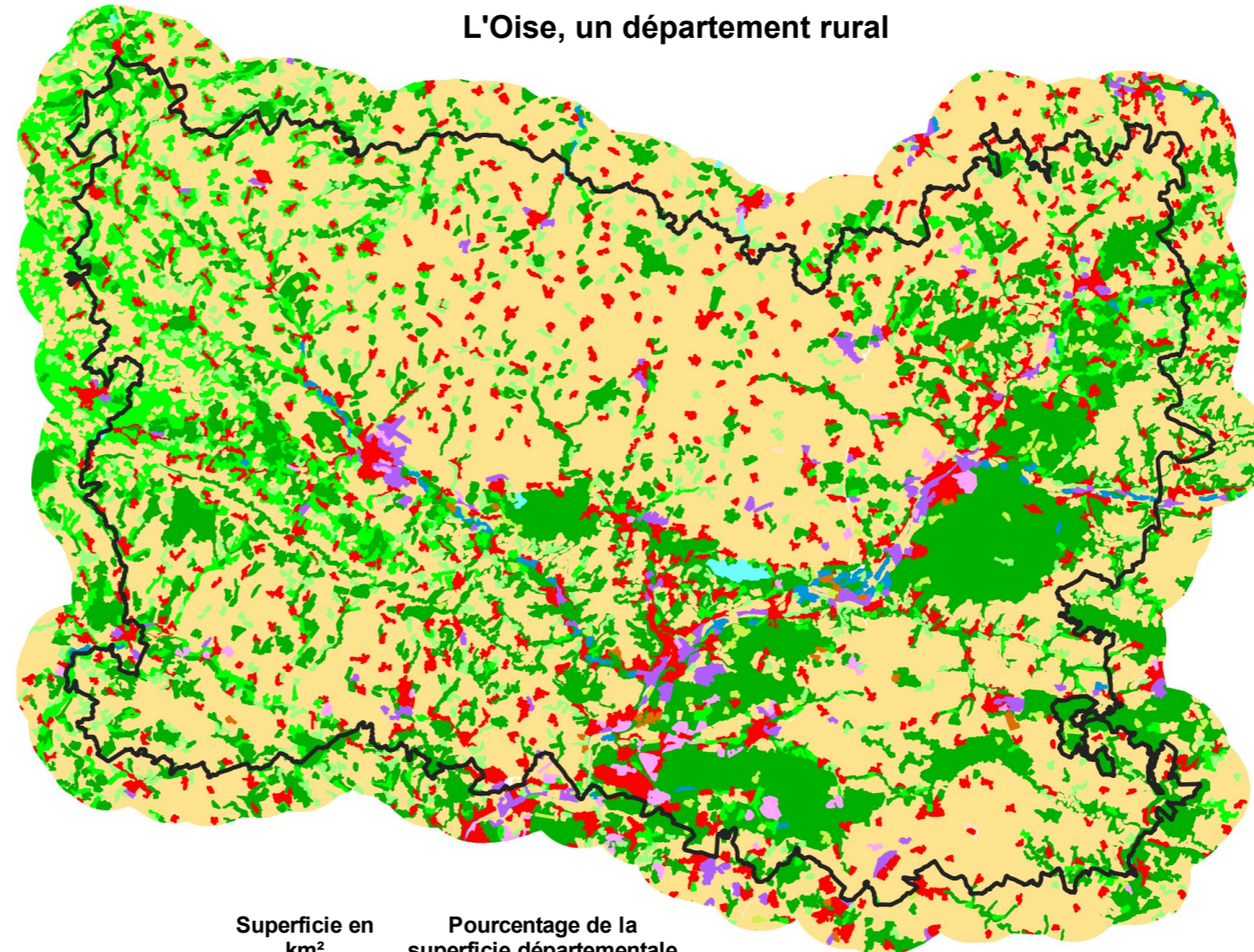
- les zones urbanisées, qui ne cessent de croître au détriment des surfaces agricoles, se situent majoritairement le long des cours d'eau les plus importants, dans la vallée du Thérain (Beauvais, Mouy, Montataire, ...) et dans la vallée de l'Oise (Creil, Pont-Sainte-Maxence, Compiègne, Noyon, ...).

Les bourgs ruraux constituent les autres zones urbanisées, réparties de façon homogène sur l'ensemble du territoire.

- les zones à dominante agricole avec :
 - au nord, le Plateau Picard au sol limoneux et riche qui en fait le domaine des grandes cultures,
 - au sud-ouest, le Pays de Thelle et le Vexin français, vastes plateaux, semblables au Plateau Picard,
 - au sud-est, le plateau du Valois, se caractérise par de vastes étendues cultivées, entaillées par quelques vallées encaissées et boisées.

- les zones à dominante boisée ou herbagée :
 - à l'ouest, le Pays de Bray et son paysage bocager au relief ondulé et au couvert végétal varié où prédominent les herbages forment la porte d'entrée de la Normandie,
 - au centre et au nord-est, les monts du Clermontois et du Noyonnais, succession de collines boisées,
 - les grands massifs forestiers du sud et de l'est du département, formant un ensemble remarquable, sont une des principales caractéristiques du département de l'Oise.

L'Oise, un département rural

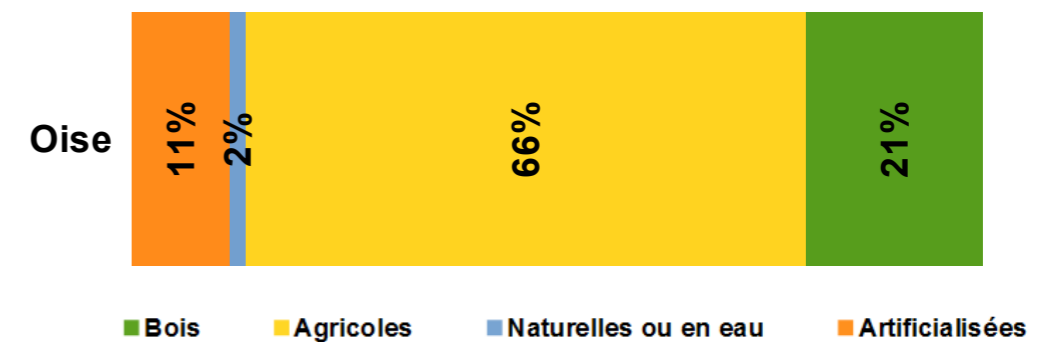


- Zones urbanisées
- Zones industrielles ou commerciales
- Décharges ou chantiers
- Espaces verts artificialisés
- Terres arables
- Cultures permanentes
- Prairies
- Zones agricoles hétérogènes
- Forêts
- Milieux à végétation arbustive et/ou herbacée
- Zones humides
- Surfaces en eaux

Réalisation : DDT 60 / SAUE / BPCT
Date : avril 2020
Source : Corine Land Cover 2018

	Superficie en km ²	Pourcentage de la superficie départementale
Carrières	6,77	0,1%
Jardins	76,63	1,3%
Terrains à bâtir	14,24	0,2%
Terrains agrément	52,73	0,9%
Chemin de fer	16,75	0,3%
Sol	300,86	5,1%
Non cadastré	210,94	3,6%
Landes	92,30	1,6%
Surfaces en eau	15,30	0,3%
Terres	3 364,45	57,1%
Prés	515,60	8,7%
Vergers	5,13	0,1%
Vignes	0,00	0,0%
Bois	1 224,82	20,8%

Les chiffres de l'occupation du sol



Source : Fichiers fonciers 2017 - DGFIP